



Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept novembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi vingt novembre, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°67-2025-11-27

Etaient présents :

M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, , Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Grégory SMERCK, M. André BAHEUX, M. André LELEU, M. Bernard TASSART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, M. Alain MAQUINGHEN, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

Mme Marylise THILLIEZ à Mme Chantal TERNISIEN
Mme Annick POCHET à M. Jean-Michel MARTEL
Mme Laurence LEFEBVRE à M. Luc VAN ROEKEGHEM
M. Francis GRANDERIE à M. Claude PRUDHOMME

Etaient remplacés :

M. Hervé BROUART par M. Jean-Pierre DUMONT
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient excusés :

M. Jean PICQUE
M. Philippe DELBARRE
Mme Nicole DARQUES

Etaient absents :

M. Christophe GUCHE
Mme Ludivine MOREAU
M. Guy LAMBERT
M. Jean-Claude RETAUX
M. Jean-François SAGOT

Secrétaire de séance :

M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	40
Excusés avec pouvoir à un titulaire	4
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	3
Absents	5
Nombre de votes	44

Délibération n°67-2025-11-27

Objet : Avenant n°1 à la convention SYMCEA

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 08 juillet 2024 relative à la délégation de la maîtrise d'ouvrage au SYMCEA et à l'élaboration d'une convention pour la réalisation des travaux,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 novembre 2024 validant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SYMCEA,

Considérant les évolutions liées aux concertations/négociations avec les propriétaires/exploitants sur la base du 1^{er} projet,

Considérant les coûts liés aux études topographiques et géotechniques,

Considérant les deux consultations de marché avec des offres très nettement au-delà des prévisions initiales,

Considérant la demande du SYMCEA pour la mise en place d'un avenant à la convention pour les coûts supplémentaires,

Il est proposé au conseil communautaire un avenant pour prendre en compte le surcoût principalement dû au résultat des deux consultations du marché très nettement au-delà des prévisions initiales et d'autoriser le Président à signer cet avenant. Le reste à charge prévisionnel de 208 141,80€ augmente de 151 858,20€.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Desvres, le 27 novembre 2025

Le secrétaire de séance

Vincent LACHERE

Le Président

Claude PRUDHOMME